

Commission de la Formation et historiques Universitaire | CFU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 082-2024

Point 07.7

Point 07.7. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour 2024-2025 - Règles des régimes spéciaux d'études (RSE) - Faculté de psychologie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, la Commission de la formation et de la vie universitaire adopte les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour les formations diplômantes.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2024-2025 de la Faculté de psychologie ont été adoptées par la CFU le 02 juillet dernier.

Suite à un problème technique, les règles des régimes spéciaux d'études (RSE) n'avaient pas pu être validées. Ces règles RSE sont donc soumises à l'adoption de la CFU lors de cette séance.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **règles des régimes spéciaux d'études (RSE) pour l'année universitaire 2024-2025 de la Faculté de psychologie**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de psychologie

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

**Master 1 - Psychologie - Psychologue clinique
du développement normal, pathologique et des
apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement**

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

**A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation.
Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans l'/ les élément(s) concerné(s).**

Motivation de la dérogation :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Pour le parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement », l'assiduité est obligatoire en M1 dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et en M2 pour l'ensemble des enseignements (CM, TD, TP). La présence des étudiants aux unités d'enseignement (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours. En cas d'absence, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche).

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui-ci accepte la demande de l'étudiant(e). Trois absences injustifiées au cours d'un semestre entraînent la non-validation de cette U.E., et donc du semestre. L'étudiant(e) pourra cependant se présenter aux examens des autres U.E.

Motivation de la règle additionnelle :

Ce parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement" requiert une compréhension approfondie et une application pratique des connaissances théoriques, particulièrement dans des contextes cliniques variés. La présence obligatoire aux enseignements magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) garantit que les étudiants acquièrent les compétences théoriques et pratiques essentielles et reçoivent un encadrement adéquat pour leurs futures fonctions

de psychologues cliniciens. Cette assiduité stricte prépare les étudiants aux exigences professionnelles qu'ils rencontreront dans leur carrière, où la régularité et l'engagement sont cruciaux. Cela reflète la rigueur et la discipline nécessaires pour exercer en tant que psychologue clinicien, où l'absence et/ou le manque de participation active pourrait avoir des conséquences directes sur le bien-être des patients. Les interactions régulières avec les enseignants et les pairs dans les CM, TD et TP sont essentielles pour discuter des cas cliniques, partager des expériences, et développer des compétences de diagnostic et d'intervention. Ces interactions pédagogiques ne peuvent être remplacées par un simple apprentissage théorique. Ainsi, les règles d'assiduité plus strictes sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation et la préparation adéquate des étudiants aux responsabilités professionnelles qu'ils assumeront après l'obtention de leur diplôme.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Compensation

En Master de Psychologie Clinique du Développement normal, pathologique et des Apprentissages (PCDA), par exception à l'alinéa précédent, en 1^{ère} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 au rapport de stage clinique dans le cadre de l'UE « Stage en institution, supervision et outils du psychologue », évaluée au second semestre, ou à l'UE « Projet de recherche - 2 » (semestre 2) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire. De même, en 2^{ème} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE « Stage professionnalisant et supervision », évaluée au semestre 4, ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces éléments constituant tout ou partie des 3 UE concernées relèvent de l'acquisition de connaissances et compétences fondamentales dans le cadre de la formation du psychologue clinicien, et le diplôme de master ne saurait être obtenu par compensation sans que l'étudiant n'ait démontré à travers elles ses capacités, requises d'une part pour la poursuite de son cursus en 2^{ème} année de master et, d'autre part pour la validation des 2 années de master et l'obtention du titre de psychologue. Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
	UE	Développement précoce	6	2		CT	CM 38							
							TD 4							
							Ecrit		CT	ET	2h00			
	UE	Développement et Troubles des Grandes Fonctions Cognitives	6	2		CT	CM 38							
							TD 4							
							Ecrit		CT	ET	2h00	2		
							Oral		CC	EO	0h15	1		
	UE	Estime de soi, développement émotionnel et attachement	3	1		CT	CM 24							
							TD 4							
							Ecrit		CT	ET	2h00			
	UE	TCC et âges de la vie	3	1		CT	CM 22							
							TD 4							
							Ecrit		CT	ET	1h30	1,5		
							Dossier		CC	PE		0,5		
	UE	Statistiques en psychologie	3	1		CT	CM 8							
							TD 12							
							Ecrit 1		CC	ET	0h45	1		
							Ecrit 2		CC	ET	1h30	2		
	UE	Projet de Recherche - 1	3	1		CT	TD 36							
							Oral		CC	EO	0h20	1		
							Ecrit		CC	ET	1h30	1		
	UE	Psychological insight into social issues and challenges -1	3	1		CT	CM 8							
							TD 8							
							Oral		CC	EO	0h20	1		
							Ecrit		CC	ET	1h30	1		
							TD 20							
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences		CC	PE		1		
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences							
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle							
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn		CC	EO	0h05	1		
	UE	Insertion professionnelle	3	1		CT								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement			Volume horaire	Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.		Régime	Évaluation initiale / principale					
	UE	Projet de recherche - 2	6	2	CT	TD 72	Mémoire de recherche	CC	MS	2	10		
						Soutenance	CC	S	0h20	1			
	UE	Stage en institution, supervision et outils du psychologue	9	3	CT	TD 76	Rapport de stage	CC	PE	2	10		
						Dossier en lien avec les enseignements outils du psychologue	CC	PE		1			
						rédaction d'un dossier en lien avec les enseignements sur les outils du psychologue							
	UE	Langage, éducation scolaire et troubles des apprentissages	6	2	CT	CM 42							
						TD 6	Ecrit 1	CC	ET	1h30	1		
							Ecrit 2	CT	ET	2h00	1		
	UE	Vieillissement – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.	3	1	CT	CM 24							
						TD 6	Ecrit	CT	ET	2h00			
	UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1	3	1	CT	CM 20							
						TD 6	Dossier	CC	PE		1		
							Ecrit	CC	ET	2h00	2		
	UE	UE Optionnelle S2				CT							
		Choisir 1 élément(s)											
	UE	Neuropsychologie des addictions	3	1	CT	CM 24							
						TD 36	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
	UE	TCC des troubles neuropsychologiques	3	1	CT	CM 24							
						TD 36	Ecrit	CT	ET	1h30			
	UE	Plasticité cérébrale	3	1	CT	CM 24							
						TD 36	Ecrit	CT	ET	2h00	1		
	UE	Douleur et cognition	3	1	CT	CM 24							
						TD 36	Ecrit	CT	ET	2h00	1		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

UE	UE
----	----

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Master 1 - Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique - Psychopathologie, psychologie clinique et psychanalyse

Nombre d'inscriptions

Ou, par délégation de signature de ce dernier, au directeur de la composante, voire au responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte

Motivation de la règle additionnelle :

cf. Délibération CFVU février 2024

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits lorsque le choix est possible et de ses acquis

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation, ou le **responsable d'année peut mettre en place avec l'étudiant qui en fait la demande un contrat pédagogique.**

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en œuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

La demande d'un aménagement des études (RSE) doit être présentée avant le 30 septembre ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant la justifier. Une demande écrite argumentée est adressée au responsable de la formation (responsable d'année) accompagnée du formulaire de demande RSE disponible auprès de la gestionnaire de scolarité du Master.

Motivation de la dérogation :

Précision de la procédure

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validation d'acquis, les demandes de dispense sont présentées par l'étudiant avant le 30 septembre au responsable pédagogique de l'année

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention **et le même parcours** à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Motivation de la dérogation :

Introduction de la spécificité d'un parcours au sein d'une mention

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé par le jury à suivre et valider des éléments pédagogiques de la deuxième année.

L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Possibilité ouverte pour des étudiants qui ont validé le premier semestre du M1 et une partie du second semestre.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors de stages. Le stage obligatoire prévu dans la formation du Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique et sa validation permettent de faire usage professionnel du titre de psychologue. Il est réglementé par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel.

L'étudiant concerné par l'interruption de son stage professionnel obligatoire doit impérativement contacter les personnes responsables de son stage. Ces derniers, en accord avec l'équipe pédagogique étudient la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint et le point suivant Compensation. Une note éliminatoire strictement inférieure à 10 sur 20 est instaurée pour le stage professionnel et le travail de recherche. Une signature obligatoire des attestations de stage et de validation du stage est instaurée dans les UE Stage professionnel 1 à 4.

Le jury devant lequel le stage professionnel ou le travail de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches ou un enseignant-chercheur.

Motivation de la dérogation :

Le stage obligatoire en M1 est de 192h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 1 et 2. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 60h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 160h minimum au 15 mai (second semestre).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE

Recherche 2 et 3. Dans ces UE, un élément obligatoire (signature des attestations de stage dans les UE Stage professionnel 1 et 3 et de validation du stage dans les UE Stage professionnel 2 et 4) ainsi qu'une note seuil de 10/20 pour le stage professionnel dans les UE Stage professionnel 2 et 4 sont instaurées. Une note seuil est également instaurée pour le travail de recherche dans les UE Recherche 2 et 3. Si l'attestation n'est pas signée et si la note seuil n'est pas atteinte, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant à l'UE et au semestre. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Au niveau du semestre : les notes des UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, une note seuil de 10/20 pour le rapport de stage et le travail de recherche et un élément éliminatoire (attestations de stage) sont instaurés. Si la note seuil n'est pas atteinte et si les attestations ne sont pas signées, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant au semestre.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'UE. Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par le président du jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

La formation en Master ne propose aucune dispense (assiduité et d'examen). Avec le stage professionnel et dans leur articulation, les enseignements préparent à l'exercice de la profession de psychologue. Pour les mêmes raisons, une validation d'acquis antérieurs n'est pas appropriée à la formation des psychologues qui exige une centration sur les compétences essentielles à acquérir, abordées dans le cursus complet et dans une progression également nécessaire.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement			Volume horaire	Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.		Régime	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Structure psychique et psychopathologie 1/2		6	1	CT	CM 24 TD 20 TP 8								
							1 exposé oral de groupe sur le TD Etudes de cas en psychopathologie adulte							
							1 épreuve écrite sur un CM tiré au sort parmi les deux							
UE	Structure psychique, psychopathologie et clinique 1/2		6	1	CT	CM 48								
							1 épreuve écrite sur un CM tiré au sort parmi les quatre							
UE	Bilan dans une démarche clinique 1/3		6	1	CT	CM 16 TP 34								
							1 épreuve écrite sur le CM La notion d'intelligence							
							2 dossiers : sur le TP Le Rorschach et le							
UE	Recherche 1/3		6	1	CT	CM 26 TP 16								
							Évaluation 2 dossiers à rendre							
							1 dossier sur le TP La démarche du bilan							
UE	Stage professionnel 1/4		6	1	CT	CM 4 TD 24 TP 24								
							Signature de l'attestation de stage (acquis/non acquis) L'absence de ce document entraîne la défaillance de l'étudiant à cette UE							
							1 écrit intermédiaire de recherche 1/2							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								1 écrit sur le stage évalué par le maître de stage	CC	PE		1		

VERSION DE TRAVAIL

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation										
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
	UE	Structure psychique et psychopathologie 2/2	6	2		CT	TD 36	1 épreuve écrite portant sur un TD tiré au sort parmi les trois	CT	ET	2h00	1						
	UE	Structure psychique, psychopathologie et clinique 2/2	3	1		CT	TD 36	1 épreuve écrite portant sur un TD tiré au sort parmi les trois	CT	ET	2h00	1						
	UE	Recherche 2/3	6	3		CT	CM 9 TD 6 TP 10	Travail de recherche intermédiaire Ecrit intermédiaire de recherche coeff 2 ; Soutenance coeff 1 1 épreuve écrite sur le CM Présentation de recherches	2 CC	MS	0h30	3	10					
	UE	Stage professionnel 2/4	9	3		CT	CM 10 TP 46	Signature de l'attestation de validation de la 1ère partie du stage (acquis/non acquis). L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et à l'année (acquis/non acquis) L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre. Rapport de stage Note < 10 éliminatoire Note < 10 éliminatoire 1 oral sur le TP Entretien clinique	CC	A		0						
	UE	Langue spécialisée 1/2	3	1		CT	TP 16	1 oral accompagné# d'un diaporama et rédaction d'un "abstract" en anglais.	CC	EO	0h15	1						
	UE	UE Libre	3	1		CT		En fonction de l'option choisie	CC	A								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coeff.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

UE	UE
----	----

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

**Règles modifiées de la formation
2024-2025**
**Master 1 - Psychologie sociale, du travail
et des organisations - Psychologie
sociale, du travail et des organisations**

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, d'année, d'une ou plusieurs UE (compétences) ou élément(s) constitutif(s) d'UE (de compétences).

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

L'année, les UE (compétences) ou les éléments constitutifs d'une UE (compétence) ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, de l'année ou de l'UE (la compétence). En cas de dispense d'année, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes de la seule année effectuée à l'Université de Strasbourg.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence + il n'y a plus de semestres)

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE (la compétence) : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE (compétence) se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE (la compétence) est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

La non-acquisition (la compétence) entraîne la défaillance.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Au niveau de l'année : les notes des UE (compétences) au sein d'une même année ne se compensent pas entre elles. L'année est validée si toutes les UE (compétences) qui la composent sont validées.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (pas de compensation entre les compétences)

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (non pertinent : il n'y a plus de semestres) Le paragraphe a été supprimé.

Capitalisation

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des 2 années de Master, sans pondération des années.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite de la première année de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes de la première année du Master.

La validation de la Maitrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres)

Jury

Le jury d'année se prononce sur la validation ou la non validation de l'année. Il se réunit à l'issue de l'année.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE (compétences) non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE (la compétence).

Un minimum de trois notes par UE (compétence) est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury où une épreuve de substitution est proposée.

Si une UE (compétence) n'est évaluée que par des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE (compétence). Le président de jury en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.						
BLOC	Liste des compétences							CCI												
UE	1. S'approprier une problématique de recherche et mettre en oeuvre un protocole associé							24	24	CCI										
UE	2. Comprendre les applications possibles des concepts et théories en PSTO							6	6	CCI										
UE	3. Acquérir des connaissances spécialisées en psychologie sociale applicables à des situations de travail							18	18	CCI										
UE	4. Connaitre les règles d'éthique et de déontologie liées au métier de psychologue et à la recherche							6	6	CCI										
UE	5. Se familiariser avec les outils numériques et de communication							6	6	CCI										

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
BLOC	Liste des matières					CCI								
Matière	Stéréotypes, préjugés et discrimination au travail					CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Valeurs, motivation et sens au travail					CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Les modèles psychologiques du risque					CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Approche psychosociale du soi					CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Problématiques actuelles du travail					CCI	CM 24	Ecrit	EsC	ET	1h00			
Matière	L'entreprise, son fonctionnement et l'intervention du psychologue					CCI	CM 12							
Matière	Construire une problématique de recherche (1)					CCI	TD 12	Ecrit	EsC	ET	0h30			
Matière	Communication interne et externe					CCI	TD 54	Oral	EsC	EO	0h30			
Matière	Statistiques 1					CCI	TD 18							
Matière	Accompagnement au projet professionnel					CCI	TD 24	Ecrit	EaC	ET	2h00			
Matière	Rapports hiérarchiques et pouvoir					CCI	TD 24		EsC					
Matière	Evaluation des risques psycho-sociaux					CCI	CM 18	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Evaluation des risques psycho-sociaux					CCI	CM 18	Ecrit	EsC	ET	1h30			
Matière	Changement et résistance au changement					CCI	CM 18	Ecrit	EsC	ET	1h30			
Matière	Management de la diversité					CCI	CM 12	Ecrit	EsC	ET	1h30			
Matière	Rythmes humains et organisation du travail					CCI	CM 12	Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP				
Matière	Les régulations émotionnelles dans le monde du travail					CCI	CM 12	Ecrit	EaC	ET	1h00			
Matière	Réaliser une étude scientifique (1)					CCI	TD 48	Mémoire	EsC	MS				
Matière	Statistiques 2					CCI	TD 24							
Matière	Informatique					CCI	TD 24	Ecrit	EaC	ET	2h00			
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1	CCI	TD 20		Ecrit	EsC	ET	2h00				
Matière	Stage et accompagnement de la pratique professionnelle					CCI	TD 24	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A				
Matière	Stage et accompagnement de la pratique professionnelle							Rapport	EsC	R				

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
EP	Évaluation en situation professionnelle
ET	Écrit sur table
M	Mémoire sans soutenance
MS	Mémoire avec soutenance
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

- **Aménagement des horaires d'enseignement :** L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.
- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études :** L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.
- **Dispense de contrôle continu :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu.

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint.

Le jury devant lequel le stage de recherche et le mémoire de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches.

En Master Psychologie mention Neuropsychologie Cognitive Clinique, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. Rapport de Stage Professionnel (associé aux 500 heures de stage obligatoires) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la dérogation :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnalisa, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UE Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception de l'UE Rapport de stage professionnel. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	Neuropsychologie des démences		3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	Neuropsychologie des épilepsies		3	1		CT	CM 26	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	Neuropsychologie des troubles psychiatriques		3	1		CT	CM 24 TD 10	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	Statistiques		3	1		CT	CM 12 TD 16	Ecrit	CT	ET	1h00	1								
UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 2		3	1		CT	CM 20 TD 6	Dossier Ecrit	CC CC	PE ET	1 2h00	1								
UE	Neuropsychologie de l'enfant		3	1		CT	CM 18 TD 10	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	Évaluation et orientation diagnostiques des maladies neurocognitives		3	1		CT	CM 20 TD 7	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	UE Optionnelle 1 S3			1		CT														
Choisir 1 élément(s)																				
UE	Anglais		3	1		CT	TD 18	Oraux une présentation orale en anglais de accompagnée d'un diaporama	4 CC	EO	0h10	1								
UE	What's in the Box ?		3	1		CT	CM 10 TD 2 TP 8													
UE	UE Optionnelle 2 S3			1		CT														
Choisir 1 élément(s)																				
UE	Pratiques cliniques en neuropsychologie		3	1		CT	CM 24	Ecrit	CT	ET	2h00	1								
UE	Advanced Knowledge in Pain		3			CT	CM 20 TD 8													
Matière	Advanced Knowledge in Pain			3		CCI		Connaissances de cours - QCM multiples au fil de l'eau	EsC	ET	0h10	0,7								
								Analyse critique de données scientifiques	EaC	ET	1h00	1								
								Conception et rédaction de protocole expérimental	EaC	ET	1h00	1,3								
UE	Advanced Time in Perception and Action		3																	
Matière	Advanced Time in Perception and Action			3		CCI	CM 16 TD 8													

Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation												
								Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Evaluation ds connaissances	EsC	ET	2h00	1								
								Cours inversé	EsC	EO	2h00	2								
UE	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3					CM 8 TD 12	CCI											
Matière	Advanced Mechanisms of Neurodegeneration		3																	
UE	UE Optionnelle 3 S3		1	CT																
	Choisir 1 élément(s)																			
UE	Réhabilitation des troubles neuropsychologiques - Niveau 2	3	1	CT	CM 14 TD 16															
UE	Construire une problématique de recherche (2)	3	1	CT																
Matière	Construire une problématique de recherche (2)				TD 36	CCI														
UE	Time in Perception and Action 2	3	3	CCI																
Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 2		3	CCI																
UE	Pain from Bench to bedside	3	3	CCI																

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation						
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					
UE		Rapport de Stage professionnel (associé aux 500 heures de stage obligatoires)	15	5	CT	TD 50	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
							Rapport de stage	CT	RS	1	10		
UE		Mémoire de recherche (réalisé dans le cadre du stage obligatoire de 500 heures)	15	5	CT	CM 25 TD 20	Oral	CT	S	0h30	3		
							Mémoire de recherche	CT	MS		1		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mélisé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

**Master 2 - Psychologie - Psychologie clinique
en thérapie comportementale et cognitive**

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

- **Aménagement des horaires d'enseignement :** L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.
- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études :** L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.
- **Dispense de contrôle continu :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves

de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de

ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

La présence des étudiants aux unités d'enseignements (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Motivation de la dérogation :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui accepte la demande de l'étudiant(e).

Pour chaque absence non justifiée à une U.E., un demi-point (i.e. -0,5/20) est retiré à la moyenne de l'UE correspondante pour chacune des heures d'enseignement non suivie.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

il convient ici de préciser ce point au lecteur

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire à l'exception de l'UE Stage professionnalising et supervision. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

En Master Psychologie mention Psychologie clinique en thérapie comportementale et cognitive, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. « Stage Professionnalisation et supervision » ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnelisant, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'UE Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation											
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								CM	10	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
	UE	Méthodologies et techniques stratégiques en TCC (Niveau 2)	3	1		CT		CM	10									
								TD	15		Ecrit	CT	ET	1h30	1,5			
								Oral										
	UE	TCC de la schizophrénie et du trouble bipolaire						CM	16									
			3	1		CT		TD	12									
								CM	16		Ecrit	CT	ET	1h30				
	UE	TCC de la dépression						TD	12									
	UE	Personnalité et schéma en TCC	3	1		CT		CM	18		Contrôle terminal écrit	CT	ET	1h30				
								TD	9									
								CM	12		Ecrit	CT	ET	1h30				
	UE	TCC des troubles du comportement alimentaire et addictif	3	1		CT		TD	18									
								CM	12									
	UE	Liens familiaux : approche TCC et systémique						TD	18		Ecrit	CT	ET	1h30				
			3	1		CT		CM	12									
	UE	CBT models and their clinical application (Niveau 2)						TD	30	Ecrit	CT	ET	1h30	1				
								CM	4									
	UE	TCC centrée sur l'émotion (Niveau 2)	6	2		CT		TD	26		Ecrit	CT	ET	1h30	1,5			
								CM	26									
								TD	26		Dossier	CC	PE	0h20	0,5			
	UE	UE Optionnelle S3	Choisir 1 élément(s)			CT												
	UE	Psychopathologie du Nourrisson et de la périnatalité						CM	20		Ecrit	CT	ET	2h00				
								TD	6									
	UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 2						CM	20		Dossier	CC	PE	1				
			3	1		CT		TD	6									
	UE	Construire une problématique de recherche (2)						CM	26		Ecrit	CC	ET	2h00	2			
								TD	36		Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE					
	Matière	Construire une problématique de recherche (2)				CCI												
									Pour le Master TCC et DEV : Oram		EsC	EO	0h15					

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement			Volume horaire	Évaluation							
			ECTS	Coef.	Note élim.		Régime	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
						TD 96		Mémoire	CT	PE	2			
UE	Stage Professionnalisation et supervision	Stage Professionnalisation et supervision	30	10	CT			Rapport de stage	CT	PE	1			
								Soutenance orale						
								soutenance orale du mémoire incluant une présentation et une séance de questions du jury	CT	EO	0h25	1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

**Master 2 - Psychologie - Psychologue clinique
du développement normal, pathologique et des
apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement**

Contrat pédagogique

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici : <https://unistra.fr/rse>

Aménagement des horaires d'enseignement : L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD

- Un accès privilégié aux enseignements en ligne lorsque ces derniers existent ou en cas de formation au format hybride.
- **Dispense d'assiduité :** L'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (cours magistraux et travaux dirigés) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.).
- **Attribution d'un régime long d'études :** L'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études avec la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour la première année de Master.

Dispense de contrôle continu : L'étudiant peut bénéficier d'une dispense des épreuves de contrôle continu et ne participer qu'aux épreuves de contrôle terminal. Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu

Motivation de la règle additionnelle :

Les aménagements proposés font partie de ceux proposés par l'Université de Strasbourg (<https://unistra.fr/rse>). Nous dispensons les étudiants en régime spécial d'étude de contrôle continu car nous n'appliquerons pas d'épreuves de substitution aux quelques épreuves continues de notre Master. Ces épreuves consistent principalement en des travaux de groupe sous la forme de présentations orales ou de la rédaction de rapports. En raison de la nature de ces épreuves, il n'est pas envisageable de trouver des épreuves finales individuelles équivalentes à celles proposées en groupe lors des contrôles continus.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans l'/ les élément(s) concerné(s).

Motivation de la dérogation :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur

Pour le parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement", l'assiduité est obligatoire en M1 dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques et en M2 pour l'ensemble des enseignements (CM, TD, TP). La présence des étudiants aux unités d'enseignement (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours. En cas d'absence, l'étudiant doit présenter une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche).

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui-ci accepte la demande de l'étudiant(e). Trois absences injustifiées au cours d'un semestre entraînent la non-validation de cette U.E., et donc du semestre. L'étudiant(e) pourra cependant se présenter aux examens des autres U.E.

Motivation de la règle additionnelle :

Ce parcours "Psychologue clinique du développement normal, pathologique et des apprentissages : enfance, adolescence, vieillissement" requiert une compréhension approfondie et une application pratique des connaissances théoriques, particulièrement dans des contextes cliniques variés. La présence obligatoire aux enseignements magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) garantit que les étudiants acquièrent les compétences théoriques et pratiques essentielles et reçoivent un encadrement adéquat pour leurs futures fonctions de psychologues cliniciens. Cette assiduité stricte prépare les étudiants aux exigences professionnelles qu'ils rencontreront dans leur carrière, où la régularité et l'engagement sont cruciaux. Cela reflète la rigueur et la discipline nécessaires pour exercer en tant que psychologue clinicien, où l'absence ou le manque de participation active pourrait avoir des conséquences directes sur le bien-être des patients. Les interactions régulières avec les enseignants et les pairs dans les CM, TD et TP sont essentielles pour discuter des cas cliniques, partager des expériences, et développer des compétences de diagnostic et d'intervention. Ces interactions pédagogiques ne peuvent être remplacées par un simple apprentissage théorique. Ainsi, les règles d'assiduité plus strictes sont nécessaires pour assurer la qualité de la formation et la préparation adéquate des étudiants aux responsabilités professionnelles qu'ils assumeront après l'obtention de leur diplôme.

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Compensation

En Master de Psychologie Clinique du Développement normal, pathologique et des Apprentissages (PCDA), par exception à l'alinéa précédent, en 1^{ère} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 au rapport de stage clinique dans le cadre de l'UE « Stage en institution, supervision et outils du psychologue », évaluée au second semestre,

ou à l'UE « Projet de recherche - 2 » (semestre 2) ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire. De même, en 2^{ème} année de master, une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE « Stage professionnaliser et supervision », évaluée au semestre 4, ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces éléments constituant tout ou partie des 3 UE concernées relèvent de l'acquisition de connaissances et compétences fondamentales dans le cadre de la formation du psychologue clinicien, et le diplôme de master ne saurait être obtenu par compensation sans que l'étudiant n'ait démontré à travers elles ses capacités, requises d'une part pour la poursuite de son cursus en 2^{ème} année de master et, d'autre part pour la validation des 2 années de master et l'obtention du titre de psychologue. Il convient ici de préciser ce point au lecteur.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation											
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
	UE	Psychopathologie du Nourrisson et de la périnatalité	3	1	CT	CM 20 TD 6	Ecrit				CT	ET	2h00					
	UE	Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent	3	1	CT	CM 20 TD 6	Ecrit				CT	ET	2h00					
	UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 2	3	1	CT	CM 20 TD 6	Dossier				CC	PE	1					
	UE	Psychologie et Psychopathologie de la personne âgée	6	2	CT	CM 40 TD 12	Ecrit				CT	ET	2h00					
	UE	Enfant, Famille, Parentalité	3	1	CT	CM 18 TD 10	Dossier				CT	PE						
	UE	Pratiques Professionnelles	6	2	CT	CM 36 TD 20	Dossier				CT	PE						
	UE	Psychological insight into social issues and challenges -2	3	1	CT	CM 8 TD 8	Oral				CC	EO	0h20	1				
	UE	UE Optionnelle S3			CT		Ecrit				CC	ET	1h30	1				
	Choisir 1 élément(s)																	
	UE	TCC des troubles du comportement alimentaire et addictif	3	1	CT	CM 12 TD 18	Ecrit				CT	ET	1h30					
	UE	Neuropsychologie des troubles psychiatriques	3	1	CT	CM 24 TD 10	Ecrit				CT	ET	2h00	1				
	UE	Liens familiaux : approche TCC et systémique	3	1	CT	CM 12 TD 18	Ecrit				CT	ET	1h30					
	UE	Construire une problématique de recherche (2)	3	1	CT		Oral				Ne concerne que le Master mention Psychologie ainsi que les 3 parcours	CT	EO	0h25				
	Matière	Construire une problématique de recherche (2)				TD 36	Pour le Master 1 PSTO : Dossier				EsC	PE						
					CCI		Pour le Master TCC et DEV : Oram				EsC	EO	0h15					

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation								
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								TD	110	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Stage Professionnalisation et supervision		30	10		CT				Mémoire réécriture d'un rapport de stage et d'un mémoire de recherche appliquée	CT	RS		2	10	
										Soutenance	CT	S	0h25	1		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance
S	Soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Master 2 - Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique - Psychopathologie, psychologie clinique et psychanalyse

Nombre d'inscriptions

Ou, par délégation de signature de ce dernier, au directeur de la composante, voire au responsable du parcours après consultation du jury de diplôme.

Motivation de la règle additionnelle :

cf. Délibération CFVU février 2024

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits lorsque le choix est possible et de ses acquis.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable responsable d'année peut mettre en place avec l'étudiant qui en fait la demande un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en œuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Les étudiants souhaitant bénéficier du statut particulier permettant l'aménagement des études doivent présenter *avant le 30 septembre* ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études une demande écrite dûment justifiée auprès du responsable de la formation (responsable d'année) et remplir la demande de RSE.

Motivation de la dérogation :

Précision de la procédure

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validation d'acquis, les demandes de dispense sont présentées par l'étudiant avant le 30 septembre au responsable pédagogique de l'année.

Modalités d'accès et de progression

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention et le même parcours à l'Université de Strasbourg.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil. L'admission est prononcée par le président de l'université, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Motivation de la dérogation :

Introduction de la spécificité d'un parcours au sein d'une mention

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut être autorisé par le jury à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. L'autorisation individuelle octroyée ne préjuge pas du passage en 2e année de master de l'étudiant concerné.

Motivation de la dérogation :

Possibilité ouverte pour des étudiants qui ont validé le premier semestre du M1 et une partie du second semestre.

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors de stages. Le stage obligatoire prévu dans la formation du Master Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique et sa validation permettent de faire usage professionnel du titre de psychologue. Il est réglementé par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel.

L'étudiant concerné par l'interruption de son stage professionnel obligatoire doit impérativement contacter les personnes responsables de son stage. Ces derniers, en accord avec l'équipe pédagogique étudient la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances.

Le stage obligatoire en M2 est de 384h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 3 et 4. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 120h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 320h minimum au 15 mai (second semestre).

Évaluation d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

Les modalités d'évaluation du rapport de stage ou du mémoire sont indiquées dans le tableau joint et le point suivant Compensation. Une note éliminatoire strictement inférieure à 10 sur 20 est instaurée pour le stage professionnel et le travail de recherche. Une signature obligatoire des attestations de stage et de validation du stage est instaurée dans les UE Stage professionnel 1 à 4.

Le jury devant lequel le stage professionnel ou le travail de recherche est présenté comporte au moins un membre habilité à diriger des recherches ou un enseignant-chercheur.

Motivation de la dérogation :

Le stage obligatoire en M2 est de 384h réparties sur l'année universitaire dans les UE Stage professionnel 3 et 4. Le nombre d'heure de stage réalisé et déclaré dans l'attestation de stage doit être de 120h minimum au 31 janvier (1er semestre) et de 320h minimum au 15 mai (second semestre).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, un élément obligatoire (signature des attestations de stage dans les UE Stage professionnel 1 et 3 et de validation du stage dans les UE Stage professionnel 2 et 4) ainsi qu'une note seuil de 10/20 pour le stage professionnel dans les UE Stage professionnel 2 et 4 sont instaurées. Une note seuil est également instaurée pour le travail de recherche dans les UE Recherche 2 et 3. Si l'attestation n'est pas signée et si la note seuil n'est pas atteinte, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant à l'UE et au semestre. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Au niveau du semestre : les notes des UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire, à l'exception des UE Stage professionnel 1 à 4 et des UE Recherche 2 et 3. Dans ces UE, une note seuil de 10/20 pour le rapport de stage et le travail de recherche et un élément éliminatoire (attestations de stage) sont instaurés. Si la note seuil n'est pas atteinte et si les attestations ne sont pas signées, les notes ne se compensent pas entre elles, et l'étudiant est défaillant au semestre.

"Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20."

Motivation de la dérogation :

Prise en compte des notes éliminatoires et conséquences sur la compensation.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable. Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve. En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'UE. Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée.

L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par le président du jury en coordination avec l'enseignant responsable de l'épreuve, qui en définit les modalités.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

La formation en Master ne propose aucune dispense (assiduité et d'examen). Avec le stage professionnel et dans leur articulation, les enseignements préparent à l'exercice de la profession de psychologue. Pour les mêmes raisons, une validation d'acquis antérieurs n'est pas appropriée à la formation des psychologues qui exige une centration sur les compétences essentielles à acquérir, abordées dans le cursus complet et dans une progression également nécessaire.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
							CM	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
	UE	Souffrances psychiques et somatiques	9	3		CT	CM 70	1 épreuve écrite portant sur deux des CM tirés au sort parmi les cinq							
	UE	Pratique clinique psychanalytique	3	1		CT	CM 24	2 dossiers (1 pour chaque CM)							
	UE	Bilan dans une démarche clinique 2/3	3	1		CT	CM 6 TP 18	1 dossier							
	UE	Clinique du lien social et familial	3	1		CT	CM 24	1 épreuve écrite							
							CM 12 TP 24	Signature de l'attestation de stage (acquis/non acquis) L'absence de ce document entraîne la défaillance de l'étudiant à cette UE (acquis/non acquis) L'absence du document entraîne la défaillance à cette UE et au semestre.							
	UE	Stage Professionnel 3/4	9	2		CT	1 écrit sur le stage évalué par le maître de stage							CC PE	
							1 dossier sur le CM Ethique et déontologie							CC PE 1	
	UE	Langue Spécialisée 2/2	3	1		CT	TP 16	1 exposé oral							CC EO 0h30 1

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 10

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
RS	Rapport écrit avec soutenance

Règles modifiées de la formation
2024-2025
**Master 2 - Psychologie sociale, du travail
et des organisations - Psychologie
sociale, du travail et des organisations**

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, d'année, d'une ou plusieurs UE (compétences) ou élément(s) constitutif(s) d'UE (de compétences).

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

L'année, les UE (compétences) ou les éléments constitutifs d'une UE (compétence) ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, de l'année ou de l'UE (la compétence). En cas de dispense d'année, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes de la seule année effectuée à l'Université de Strasbourg.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence + il n'y a plus de semestres)

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE (la compétence) : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE (compétence) se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE (la compétence) est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

La non-acquisition (la compétence) entraîne la défaillance.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Au niveau de l'année : les notes des UE (compétences) au sein d'une même année ne se compensent pas entre elles. L'année est validée si toutes les UE (compétences) qui la composent sont validées.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (pas de compensation entre les compétences)

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (non pertinent : il n'y a plus de semestres) Le paragraphe a été supprimé.

Capitalisation

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

Motivation de la dérogation :

Passage APC, (non pertinent dans le cadre d'une approche par compétence). Le paragraphe a été supprimé.

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les compétences acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue en Master est la moyenne des 2 années de Master, sans pondération des années.

La validation du Master emporte l'acquisition de 120 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite de la première année de Master. La note de Maîtrise est la moyenne des notes de la première année du Master.

La validation de la Maîtrise emporte l'acquisition de 60 crédits ECTS.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres)

Jury

Le jury d'année se prononce sur la validation ou la non validation de l'année. Il se réunit à l'issue de l'année.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE (compétences) non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence)

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE (la compétence).

Un minimum de trois notes par UE (compétence) est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (précision : une UE = une compétence).

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury où une épreuve de substitution est proposée. Si une UE (compétence) n'est évaluée que par des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE (compétence). Le président de jury en coordination avec le responsable d'année, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Motivation de la dérogation :

Passage en APC (il n'y a plus de semestres).

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale													
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.							
BLOC	Liste des compétences							CCI													
UE	1. Analyser une situation professionnelle ou une question de recherche							18	18	CCI											
								Note Construire une problématique de recherche	EsC	A	2										
UE	2. Mobiliser des connaissances en PSTO pour les appliquer à une situation de travail							24	24	CCI											
								Note Traitemen	EsC	A	1										
								tre de données	EsC	A	1										
UE	3. Elargir les connaissances spécialisées à d'autres domaines (travail, organisation, santé...)							6	6	CCI											
								Note Gestion des ressources humaines	EsC	A	1										
								Note Outils d'évaluation dans le monde du travail	EsC	A	2										
UE	4. Mobiliser les règles d'éthique et de déontologie en situation professionnelle							Note Gestion du conflit et médiation	EsC	A	1										
								Note Facteur humain	EsC	A	1										
								Note Insertion et orientation professionnelle	EsC	A	1										
UE	5. Utiliser les outils numériques et de communication de manière autonome							Note Analyse de l'activité et ergonomie	EsC	A	2										
								Note Réaliser une étude scientifique 2	EsC	A	1										
								Note Stage et accompagnement	EsC	A	3										

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
BLOC	Liste des matières					CCI								
Matière	Gestion des ressources humaines					CCI	CM 54							
Matière	Facteur humain et organisation du travail						CM 24	Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP				
Matière	Insertion et orientation professionnelle					CCI	CM 24	Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP				
Matière	Outils d'évaluation dans le monde du travail					CCI	CM 24	Dossier	EsC	PE				
Matière	Gestion du conflit et médiation						TD 24	Ecrit	EsC	ET	2h00			
Matière	Analyse de l'activité et ergonomie					CCI	CM 44	Evaluation en situation professionnelle	EsC	EP				
Matière	Expression, représentation et participation des salariés					CCI	CM 20	Ecrit	EsC	ET	1h00			
Matière	Construire une problématique de recherche (2)						TD 36	Pour le Master 1 PSTO : Dossier	EsC	PE				
Matière	Traitement de données					CCI	TD 36	Pour le Master TCC et DEV : Oram	EsC	EO	0h15			
Matière	Anglais Lansad - Semestre impair	1	CCI	TD 20			TD 36	Oral 1	EsC	EO	0h15			
Matière	Réaliser une étude scientifique (2)	4	CCI	TD 24			TD 24	Oral 2	EsC	EO	0h15			
Matière	Stage et accompagnement de la pratique professionnelle	6	CCI	TD 24			TD 24	Evaluation	Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC	A			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
EP	Évaluation en situation professionnelle
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite
Q	Quitus Présence
RS	Rapport écrit avec soutenance

VERSION DE TRAVAIL

VERSION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
Matière	Introduction aux neurosciences cognitives		6	6		CCI	CM 50	Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
								Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	2		
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	2		
Matière	Troubles cognitifs et comportementaux dans des modèles animaux de pathologie neurodégénératives		3	3		CCI	CM 20 TD 6	Epreuve écrite	EsC	ET	2h00	1,25		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	1,25		
								Oral	EsC	EO	0h10	0,5		
Matière	Neurosciences cognitives de la conscience		3	3		CCI	CM 20	Epreuve écrite	EsC	ET	1h00	1,5		
								Epreuve écrite	EaC	ET	1h00	1,5		
Matière	Modélisation chez le rongeur de troubles comportementaux et cognitifs associés aux pathologies psychiatriques		6	6		CCI	CM 40 TD 6	Etude de documents et restitution écrite par groupe	EsC	ET	3h00	1,5		
								Etude de documents et restitution écrite par groupe	EsC	ET	3h00	1,5		
								Epreuve écrite	EaC	ET	2h00	3		
Matière	Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives		3	3		CCI	CM 14 TD 12	Méthodologie appliquée au traitement de données EEG : épreuve écrite	EsC	ET	2h00	1		
								Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives du rongeur : rapport de groupe	EsC	PE		1		
								Méthodologie appliquée à l'étude des fonctions cognitives du rongeur : épreuve écrite	EaC	ET	2h00	1		
Matière	Cognition animale		3	3		CCI	CM 24	Epreuve écrite	EsC	ET	1h30	1,5		
Matière	Introduction à la psychologie et ses méthodes					CCI	TD 24	Epreuve écrite	EaC	ET	1h30	1,5		
Matière	Introduction aux sous-disciplines de la psychologie					CCI	TD 40	Epreuve écrite	EaC	ET		1		
Matière	Introduction à la biologie et aux neurosciences					CCI	TD 20	Epreuve écrite	EaC	ET		2		
								Epreuve écrite	EaC	ET		1		

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
---------	---------

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
-----	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	UE1 - Méthodologie du travail universitaire		3	CCI										
BLOC	Qu'est-ce que l'université? Être étudiant?			CCI										
EC	Qu'est-ce que l'université? Être étudiant?			CCI			TD 2	présence aux cours						
								Enseignement non évalué mais fera partie de la note de présence à l'ensemble des cours de l'année. L'assiduité est récompensée.						
BLOC	Expression, communication en langue française			CCI										
EC	Orthographe grammaticale et lexicale			CCI			TD 24	dossier écrit	EsC	A	1			
EC	Expression écrite			CCI			TD 30	dossier écrit	EaC	A	1			
EC	Expression orale			CCI			TD 12	Epreuve orale	EaC	EO	2			
EC	Pratiques corporelles			CCI			TD 8							
EC	Théâtre forum			CCI			TD 12							
BLOC	Maîtrise de l'information et des outils numériques			CCI										
EC	Découverte d'Ernest			CCI			TD 2	Epreuve écrite	EaC	ET	1			
EC	Introduction à la recherche documentaire			CCI			TD 8	dossier	EsC	A	1			
EC	Acquérir et produire de l'information			CCI			TD 12	Epreuve écrite dossier	EaC	ET	2			
BLOC	Méthodologie du travail efficace			CCI					EaC	A	1			
EC	Apprendre à apprendre			CCI			TD 10							

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
UE	UE2 - Fondamentaux disciplinaires : anglais		2	CCI										
EC	Bases de la grammaire anglaise et de la syntaxe			CCI	TD 20			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
EC	Expression anglaise écrite			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
EC	Expression anglaise orale			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
EC	Introduction à la littérature			CCI	TD 9			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
EC	Introduction à la civilisation			CCI	TD 9			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
UE	UE2 - Fondamentaux disciplinaires : psychologie		2	CCI										
Matière	Introduction à la psychologie et ses méthodes			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
Matière	Introduction aux sous-disciplines de la psychologie			CCI	TD 40			Epreuve écrite	EaC	ET		2		
Matière	Introduction à la biologie et aux neurosciences			CCI	TD 20			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
Matière	Immersion dans les CM de L1			CCI				Dossier						
								Dossier à rendre. Système de notation: validé ou non validé.	EsC	A		1		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	UE3 - Culture générale		1	CCI										
EC	Connaissance du monde contemporain			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
EC	Ouverture culturelle			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC	Histoire			CCI	TD 24			écrit	EaC	ET		1		
EC	Anglais LANSAD			CCI	TD 24			Epreuve écrite	EaC	ET		1		
UE	UE4 - Projet personnel et professionnel		1	CCI	TD 36									
EC	Connaissance de soi			CCI	TD 12			dossier	EsC	A		1		
EC	Découverte du monde professionnel			CCI	TD 10			dossier	EsC	A		1		
EC	Construction du projet d'études			CCI	TD 8			dossier	EsC	A		1		
Stage	Stage filé janvier-avril			CCI										
EC	Initiation à l'entrepreneuriat			CCI	TD 6			Epreuve orale	EaC	EO		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

TD	TD (Travaux dirigés)
-----------	----------------------

Nature d'ELP

BLOC	Bloc
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
------------	-------------------------------------

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Règles modifiées de la formation

2024-2025

DU Psychologie - Le Trouble du spectre de l'autisme (TSA) parmi les troubles du neuro-développement : repérer, diagnostiquer, évaluer, accompagner

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE	Concepts de base		1	CT				Contrôle de connaissance au domicile 1							
								Ce contrôle de connaissance concerne les 6 modules du programme	CC	A		1			
								Contrôle de connaissance au domicile 2							
								Ce contrôle de connaissance concerne les 6 modules du programme	CC	A		1			
UE	Bilan diagnostique et fonctionnel de l'enfant et de l'adulte avec ou sans handicap intellectuel		1	CT				Présence au module	CC	A		1			
	Initiation à l'analyse fonctionnelle et prévention des troubles du comportement							Présence au module	CC	A		1			
UE	Intervention chez l'enfant		1	CT				Présence au module	CC	A		1			
UE	Intervention chez l'adulte		1	CT				Présence au module	CC	A		1			
UE	Stage		1	CT				Rapport de stage	CC	A		1			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'ELP

UE

Régime

CT

CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC

Épreuve de contrôle continu

Nature de l'évaluation pour les MCC

A

Autre

VERSION DE TRAVAIL

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Psychologie de l'homme au travail			1		CT		Epreuve écrite	CT	ET	2h00	1		
UE	L'apport de la psychologie à la DRH			1		CT		dossier portant sur une des thématiques abordées	CC	A		1		
UE	Le facteur humain et le changement			1		CT		dossier portant sur une des thématiques abordées	CC	A		1		

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'ELP

UE

Régime

CT

CT (Contrôle Terminal, mélange de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC

Épreuve de contrôle continu

CT

Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

A

Autre

ET

Écrit sur table

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines sont intégrées à des blocs de compétences.

En 1ère année de licence de psychologie, les 6 UE suivantes constituent le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*": **au semestre 1** : Fondement en psychologie, **au semestre 2** : Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse 1, Psychologie du développement : développement et apprentissage, Psychologie sociale : relations intergroupes, Mémoire et autres fonctions, Histoire et épistémologie.

Motivation de la dérogation :

Introduction progressive de l'APC

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours **ET** il devra également avoir validé le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*".

Motivation de la dérogation :

Intégration d'un bloc de compétence

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire de réorientation en accord avec le responsable des stages de la licence. L'étudiant ayant au moins acquis un semestre de sa première année peut effectuer un stage de découverte du milieu professionnel d'une durée minimale de 35h.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

Le stage volontaire, effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par le responsable de stage, fait l'objet d'une évaluation effectuée par le tuteur professionnel du lieu de stage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Motivation de la dérogation :

Non concerné

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE libres et découvertes qui donnent lieu à un quitus Acquis/Non acquis et les UE langue (Lansad) des Semestres 1 et 2 évaluées par compétences.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2.

Au niveau du bloc de compétences : la compensation opère entre les moyennes des UE le constituant se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le bloc de compétences est validé si la moyenne des UE le composant affectées de leurs coefficients respectifs est égale ou supérieure à **10/20**.

Motivation de la dérogation :

Intégration de l'APC

il n'y a pas de compensation entre le bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*" et la moyenne des deux semestres de l'année en cours.

La validation des UE Libre (S1) et Découverte (S2) et les UE Langues (Lansad) donnent lieu à un résultat (Acquis/non acquis) sans prise en compte de la note.

Ces UE sont indispensables à la validation de chaque semestre et de l'année même si elles ne participent pas au calcul de la moyenne.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs et du bloc de compétences "*Comprendre les mécanismes psychologiques sous-tendant les comportements humains normaux et pathologiques*". Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Seconde chance / rattrapage					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	Fondements en psychologie		9	3		CT	CM 72 TD 32	Epreuve écrite	CT	ET	2h00			Ecrit	CT	ET	2h00				
	UE	Fondements en biologie et neurosciences		6	2		CT	CM 44 TD 4 TP 2	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30				
	UE	Fondements méthodologiques en psychologie		6	2		CT	CM 30 TD 20	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30				
	UE	Méthodologie du Travail Universitaire		3	1		CT	TD 24	1 note EAD	CC	A	1	X									
	UE	Langues		3	1		CT	CM 24	1 Présentation orale collective	CC	EO	0h15	1	X								
		Choisir 1 élément(s)							1 Dossier individuel	CC	PE		1	X								
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair			1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.										EsC	A		
	Matière	Anglais Lansad - Semestre impair			1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.										EsC	A		

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse (1)	3	1		CT	CM 18													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00			
	UE	Psychologie du développement : développement et apprentissage	3	1		CT	CM 24													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00			
	UE	Psychologie sociale : relations intergroupes	3	1		CT	CM 24													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00			
	UE	Mémoire et autres fonctions	3	1		CT	CM 24													
							TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30			
	UE	Physiologie des systèmes de communication	3	1		CT	CM 23													
							TP 3	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30			
	UE	Statistiques 1	3	1		CT	CM 18													
							TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00			
	UE	Histoire et épistémologie	3	1		CT	CM 24													
							TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00			
	UE	Accompagnement du projet de l'étudiant : explorer	3	1		CT	CM 6													
							TP 10	1 Présentation orale collective	CC	EO	0h15	1	X							
	UE	Découverte (hors composante)	3	1	CT	CM 24														
	UE	Langues	3	1	CT															
	Choisir 1 élément(s)																			
	Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1	CCI	TD 20	Evaluation												
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.												
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair			1	CCI	TD 20	Evaluation												
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.												

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Concernant l'UE Psychologie clinique : Initiation TCC (Thérapies Cognitivo-Comportementales) : 2 absences injustifiées aux TD = -1 point à l'oral du CC (coeff. 1)

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire au minimum de 35h en accord avec le responsable de stage de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

Le stage volontaire, effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par le responsable de stage, fait l'objet d'une évaluation effectuée par le tuteur professionnel du lieu de stage.

Motivation de la dérogation :
plus précis

Motivation de la dérogation :
non concerné

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :
Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE Langues, Ouverture professionnelle et pour le dispositif de participation à une recherche (UE Méthodes et outils de la recherche en psychologie et du numérique 2) qui donnent lieu elle à un quitus Acquis / Non acquis dont la conséquence est la défaillance.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :
plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :
Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 3 et 4.

Motivation de la dérogation :
plus précis

L'enseignement PIX du semestre 3 sera évalué uniquement par du contrôle continu. L'enseignement PIX au semestre 4 sera évalué par du contrôle continu et par un contrôle terminal (=certification PIX). La note du contrôle terminal sera déterminée selon les modalités établies par la cellule PIX. La note finale à l'enseignement PIX du semestre 4 sera la moyenne du contrôle terminal et des contrôles continus selon leurs coefficients respectifs.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes obtenues dans le cadre de la préparation et de la certification PIX. Le contrat pédagogique, notamment dans le cadre d'un régime spécifique d'études, peut apporter des exceptions à ce sujet.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Semestre 3**Nature : Semestre****ECTS : 30****Période : Semestre 3**

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation initiale / principale					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Méthodes en psychologie (Enquête et Expérimentation) et PIX niv1	3	1	CT	CM 6 TD 24																	
Matière	Méthodes en psychologie (Enquête et Expé)	0,8		CT	TD 24				1 Ecrit TD Expérimentale	CC	ET	0h30	1	X								
Matière	PIX CC Psycho S3	0,2		CT	CM 6				1 Ecrit TD Enquête	CC	ET	0h40	1	X								
					Ecrit				2 CC	PT		1										
					CM 18 TD 6																	
UE	Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse (2)	3	1	CT	Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30								Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30			
					CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45														
					CM 12 TD 12				Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30	4			Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30	4		
UE	Psychologie clinique : initiation aux TCC	3	1	CT	Oral Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé, report de la note que pour le parcours L2 psychologie	CC	EO	0h15	1	X												
					CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45	2													
					CM 48				Epreuve écrite QCM 1 Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé	CC	ET	0h45	1	X								
UE	Psychologie sociale : influence sociale	6	2	CT	Epreuve écrite QCM 2 Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé	CC	ET	0h45	1	X												
					Epreuve écrite 3 Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé	CC	ET	1h30	2	X												
UE	Perception et action	6	2	CT	CM 30 TD 6 TP 12				Epreuve écrite	CT	ET	2h00				Epreuve écrite	CT	ET	2h00			

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						Uniquement pour le parcours L2 de psychologie					
								CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé											
								CC 3 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé											
UE	Statistiques 2		3	1		CT	CM 18 TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00			Epreuve écrite	CT	ET	1h00		
UE	Développement social		3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	Options une au choix <i>Choisir 1 élément(s)</i>					CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	1. Réussite scolaire		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	2. Approches historique et culturelle en psychologie		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	3. Handicap & Citoyenneté : école société travail		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	4. Psychologie expérimentale et éthologie cognitive		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	5. Lien à l'autre		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30			Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
UE	6. Vieillissement		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	2h00			Epreuve écrite	CT	ET	2h00		
UE	7. Psychologie, Humanité et animalité		3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	2h00			Epreuve écrite	CT	ET	2h00		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation					
		Libellé		ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
									Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
UE	Méthodes en psychologie (Entretien et Observation) et PIX - niv2		3	1			CT	CM 10 TD 24 TD 24														
Matière	Méthodes en psychologie (Entretien et Observation)		0,73				CT		TD Entretien : Dossier	CC	PE	1	X		Dispositif de participation à une recherche		CT	A				
Matière	PIX		0,27				CT															
Matière	Préparation à la certification aux outils numériques - PIX		1				CCI															
Matière	PIX CC S4						CT	CM 10														
UE	Psychologie différentielle et psychométrie		6	2			CT	CM 24 TD 24		Epreuve écrite						Epreuve écrite						
									Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30				Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30			
								CC 1														
								CC 2														
								CC 3														
UE	La cognition dans tous ses états		6	2			CT	CM 44 TD 2 TP 2		Epreuve écrite						Epreuve écrite						
									Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30				Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30			
								CC 1														
								CC 2														
								CC 3														
UE	Développement cognitif		3	1			CT	CM 20 TD 4		Ecrit						Ecrit						
										CT	ET	1h30					CT	ET	1h30			

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Uniquement pour le parcours L2 psychologie CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						Uniquement pour le parcours L2 de psychologie					
								CM 18 TD 6 Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CT ET 1h30					
UE	Introduction aux approches thérapeutiques		3	1		CT	CM 22 TD 2 Compte-rendu donnant lieu à un quittus	CT ET 1h30						Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CT ET 1h30					
UE	Ouverture professionnelle		3	1		CT		CT A						Compte-rendu donnant lieu à un quittus CT A					
UE	Neurobiologie du comportement 1		3	1		CT	CM 20 TD 4 Ecrit Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CT ET 1h30						Ecrit Uniquement pour le parcours L2 de psychologie CT ET 1h30					
UE	Langues		3	1		CT													
	Choisir 1 élément(s)																		
Matière	Allemand Lansad - Semestre pair			1		CCI	TD 20 Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	EsC A											
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1		CCI		TD 20 Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.											

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Concernant l'UE Psychologie clinique : Initiation TCC (Thérapies Cognitivo-Comportementales) : 2 absences injustifiées aux TD = -1 point à l'oral du CC (coeff. 1)

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation ne prévoit pas de période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel, elle autorise un stage volontaire au minimum de 35h en accord avec le responsable de stage de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour lecteur

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20, sauf pour les UE Langues, Ouverture professionnelle et pour le dispositif de participation à une recherche (UE Méthodes et outils de la recherche en psychologie et du numérique 2) qui donnent lieu elle à un quitus Acquis / Non acquis dont la conséquence est la défaillance.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 3 et 4.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes obtenues dans le cadre de la préparation et de la certification PIX. Le contrat pédagogique, notamment dans le cadre d'un régime spécifique d'études, peut apporter des exceptions à ce sujet.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

VERS/ION DE TRAVAIL

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation										Évaluation					
		Libellé		ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
UE	Méthodes en psychologie (Enquête et Expérimentation)	3	1		CT				Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
Matière	Méthodes en psychologie (Enquête et Expé)		0,8		CT	TD 24			1 Ecrit TD Expérimentale	CC	ET	0h30	1	X								
						CM 48			1 Ecrit TD Enquête	CC	ET	0h40	1	X								
UE	Psychologie sociale : influence sociale	6	2		CT				Epreuve écrite QCM 1						CC	ET	0h45	1	X			
									Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé						CC	ET	0h45	1	X			
									Epreuve écrite QCM 2						CC	ET	0h45	1	X			
									Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé						CC	ET	1h30	2	X			
						CM 30			Epreuve écrite						CC	ET	2h00			Epreuve écrite		
						TD 6			Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	2h00			CC	ET	2h00			Uniquement pour le parcours L2 de psychologie		
UE	Perception et action	6	2		CT	TP 12			CC 1						CC	ET	0h45	1				
									Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						CC	ET	0h45	1				
									CC 2						CC	ET	0h45	1				
									Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						CC	ET	0h30	1				
						CM 18			Epreuve écrite						CC	ET	1h30			Epreuve écrite		
						TD 6			Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30			CC	ET	1h30			Uniquement pour le parcours L2 de psychologie		
UE	Développement social	3	1		CT				CC 1						CC	ET	0h45					
									Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						CC	ET	0h45					
									CC 2						CC	ET	0h45					
									Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						CC	ET	0h45					
UE	Santé	3			CT																	
EC	Signal et technologie en santé (Santé)					CCI	CM 14															
							TD 4															

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation													
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25								
EC	Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)							CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EsC	ET	0h30	0,25								
								CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	EaC	ET	1h00	0,5								
								CM 8												
								TD 3												
UE	Psychologie clinique : concepts de base en psychanalyse (2)							CCI												
								CM 18												
								TD 6												
								Epreuve écrite												
UE	Psychologie clinique : initiation aux TCC							Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30									
								CC 1												
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45									
								CM 12												
UE	Psychologie clinique : initiation aux TCC							TD 12												
								Epreuve écrite												
								Uniquement pour le parcours L2 de psychologie	CT	ET	1h30	4								
								Oral												
UE	Psychologie clinique : initiation aux TCC							Concerne les parcours L2 psychologie et L2 psycho santé, report de la note que pour le parcours L2 psychologie	CC	EO	0h15	1	X							
								CC 2												
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé	CC	ET	0h45	2								

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation														
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Uniquement pour le parcours L2 psycho santé														
UE	Langues		3	CT				TD 20														
Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1	CCI						Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair		1	CCI	TD	20		CM 18 TD 6		Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.						EsC	A					
UE	Introduction aux approches thérapeutiques	3 1	CT							Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie						CT	ET	1h30	Epreuve écrite Uniquement pour le parcours L2 de psychologie			
								CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé		CC	ET	0h45			CT	ET	1h30					
								CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé		CC	ET	0h45										
UE	Neurobiologie du comportement 1	3 1	CT					CM 20 TD 4		Écrit Uniquement pour le parcours L2 de psychologie						CT	ET	1h30	Écrit Uniquement pour le parcours L2 de psychologie			
										CC 1 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé						CC	ET	0h45				
								CC 2 Uniquement pour le parcours L2 psycho santé		CC	ET	0h45	1									
UE	Préparation à l'admission en santé	6	CT					CM 14 TD 4														
Matière	Traitements en santé (Santé)		CCI							CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)						EsC	ET	0h30	0,3			
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)		EaC	ET	1h00	0,7									
Matière	Sciences humaines et sociales (SHS)		CCI					CM 15 TD 12														
										CC1 : QCM						EaC	ET	0h20	0,3			
								CC2 : synthèse écrite individuelle		EsC	ET	1h00	0,4									
								CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe		EsC	A	0h00	0,3									
Matière	Projet professionnel personnalisé (PPP)		CCI					TD 12		Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle						EsC	A	0h00	0,7			

Maquette d'enseignement								Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.
								Présentation du projet	EsC	A	0h00	0,3							
								Santé											

VERSION DE TRAVAIL

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

EC	EC
Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mélisé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL

Nombre d'inscriptions

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université et par délégation au Doyen de la Faculté de Psychologie via le responsable de diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Contrat pédagogique

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée auprès du responsable d'année au plus tard deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées (TD et TP). Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Motivation de la dérogation :

Plus précis pour le lecteur

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE.

Motivation de la dérogation :

plus précis

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à la troisième année, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de la deuxième année. Toutefois un étudiant n'ayant pas validé la deuxième année mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en troisième année. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire. L'étudiant n'ayant pas validé sa deuxième année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre des éléments pédagogique de la troisième année en accord avec la responsable de la licence.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Mise en situation professionnelle

La formation prévoit une période obligatoire de mise en situation en milieu professionnel d'une durée de 70h au semestre 6.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Le stage obligatoire prévu par la maquette de formation fait l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de l'UE stage du semestre 6 de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Motivation de la dérogation :

plus précis

La formation ne propose pas de contrat d'apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 sauf l'UE langues (Lansad) du Semestre 5 évaluée par compétences.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Motivation de la dérogation :

plus précis pour le lecteur

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 5 et 6.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Calcul de la moyenne générale au diplôme

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année, dans un délai de 48h.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation dans un délai de 48h.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury. Elle intervient dans un délai d'au moins deux semaines après la publication des résultats de la session principale ou de la convocation aux épreuves de la session de rattrapage.

Motivation de la dérogation :

plus précis

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Concernant l'UE stage du semestre 6 évalué en CC, les étudiants n'ayant pas pu achever leur stage avant la fin de la première session d'examen, peuvent rendre le dossier à la seconde session.

Motivation de la dérogation :

Bénéfice des étudiants

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (TD et TP). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les 3 autres aménagements sont discutés au cas par cas dans le cadre d'un contrat pédagogique.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation													
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Psychopathologie et sémiologie 1	3	1		CT	CM 20 TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	2h00				Epreuve écrite	CT	ET	2h00		
	UE	Psychopathologie cognitive et TCC	3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	Développement du langage oral	3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	Psychologie sociale : attribution causale	3	1		CT	CM 12 TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	Fonctions exécutives	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	L'entretien et le bilan dans une démarche clinique	3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	Projet de l'étudiant et Valorisation des compétences (démarche portfolio)	3	1		CT	TP 24	Dossier	CC	PE				X						
	UE	Statistiques 3	3	1		CT	CM 18 TD 8	Epreuve écrite	CT	ET	1h00				Epreuve écrite	CT	ET	1h00		
	UE	Langues	3	1		CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
Matière		Anglais Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20								EsC	A				
Matière		Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20								EsC	A				
UE		Options S5 (1 au choix)				CT														
		Choisir 1 élément(s)																		
							CM 24													
UE		1. Approche psychologique des fonctions parentales	3	1		CT		Epreuve écrite	CC	ET	1h30	1	X							
UE		2. TCC : de la psychologie expérimentale à la relation d'aide	3	1		CT	CM 24	Oral	CC	EO	0h30	1	X							
UE		3. Psychologie du travail	3	1		CT	CM 24	Dossier	CC	PE		1	X							
UE		4. Psychologie de l'adolescent	3	1		CT	CM 24													
UE		5. Des souris et des hommes : neuropsychologie translationnelle	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	2h00				Epreuve écrite	CT	ET	2h00		
								Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Maquette d'enseignement					Évaluation													
		Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	Psychopathologie et sémiologie 2	3	1		CT	CM 18 TD 6	Ecrit	CT	ET	2h00				Ecrit	CT	ET	2h00		
	UE	Psychologie sociale : représentations sociales	3	1		CT	CM 15 TD 10	Epreuve écrite 1	CC	ET	0h30	1	X							
	UE	Psychologie cognitive du langage écrit	3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite 2	CC	ET	0h30	1	X							
	UE	Psychologie du développement : origines prénatales	3	1		CT	CM 18 TD 6	Epreuve écrite 3	CC	ET	1h30	2	X							
	UE	Neurobiologie du comportement 2	3	1		CT	CM 18 TD 6	Ecrit	CT	ET	1h30				Ecrit	CT	ET	1h30		
	UE	Stage	3	1		CT	TP 10	Rapport de stage	CC	R										
	UE	Travail d'étude et de recherche	3	1		CT	TD 24	Dossier	CC	PE										
	UE	Psychological approaches to societal matters	3	1		CT	CM 12 TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	2h00	2			Epreuve écrite	CT	ET	2h00	2	
	UE	Approfondissements théoriques (1 au choix)					CT	Oral collectif	CC	EO	0h15	1	X							
	UE	1. Comparaison sociale	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	2. Épistémologie de la neuropsychologie	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h00				Epreuve écrite	CT	ET	1h00		
	UE	3. Jeu et développement de l'enfant	3	1		CT	CM 18 TD 6	Oral collectif (2 à 3 étudiants)	CC	EO	0h10	1	X		Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2	
	UE	4. Psychopathologie et langage	3	1		CT	CM 24	Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2								
	UE	5. Troisième vague des TCC et psychologie positive	3	1		CT	CM 24	Dossier	CT	PE					Dossier	CT	PE			
	UE	Psychologie appliquée (1 au choix)					CT	Epreuve écrite	CT	ET	1h30				Epreuve écrite	CT	ET	1h30		
	UE	1. Méthodologie scientifique en sciences humaines et sociales	3	1		CT	CM 12 TD 12	Dossier	CC	PE		1	X							
								Ecrit	3 CC	A	1	X								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE	2. Fondements méthodologiques des TCC		3	1		CT	CM 12 TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2			Epreuve écrite	CT	ET	1h30	2	
								Oral	CC	EO	0h15	1	X							
								Dossier	CC	PE		1	X	Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1		
UE	3. Les outils du psychologue clinicien		3	1		CT	CM 12 TD 12	Epreuve écrite	CT	ET	1h00	1								

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal
----	-------------------

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la dérogation :

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
	UE	Neuropsychologie des fonctions cognitives	6	2		CT	CM 36								
							TD 8								
	UE	Neurosciences cognitives du contrôle exécutif : étude des différences individuelles	3	1		CT	CM 24								
							TD 2								
	UE	Evaluation en neuroimagerie	3	1		CT	CM 20								
							TD 2								
	UE	Statistiques	3	1		CT	CM 12								
							TD 16								
	UE	Initiation à la recherche	6	2		CT	CM 6								
							TD 69								
							Oral en groupe	CC	EO	0h20	2				
							Ecrit : 1 dossier par groupe	CC	PE		1				
							TD 20								
	UE	Insertion professionnelle	3	1		CT	Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences	CC	PE		1				
							Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences								
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle	CC	EO	0h05	1				
							Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn								
							CM 45								
	UE	Projet tuteuré (Stage 1 de 60h minimum)	6	2		CT	présentation de cas cliniques (en groupe)	CC	EO	0h35	1				
							présentation de cas cliniques (en groupe)								
							Rapport de stage	CC	R		1				
							Appréciation tuteur de stage	CC	A		1				
							Appréciation du psychologue ayant suivi l'étudiant sur le lieu de stage	CC	ET	1h00	1				
							Ecrit								

Semestre 2

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 8

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale		Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
UE	Neuropsychologie du vieillissement		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	1h30	1			
UE	Neuropsychologie du langage		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	1h30	1			
UE	Douleur et cognition		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	2h00	1			
UE	Neuropsychologie des addictions		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	2h00	1			
UE	Réhabilitation des troubles neuropsychologiques - Niveau 1		3	1		CT	CM 14 TD 16	Ecrit		CT	ET	1h30	1			
UE	Troubles cognitifs des AVC et des TC graves de l'adulte		3	1		CT	CM 16 TD 10	Ecrit		CT	ET	2h00	1			
UE	Plasticité cérébrale		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	2h00	1			
UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1		3	1		CT	CM 20 TD 6	Dossier Ecrit		CC	PE		1			
Matière	Anglais Lansad - Semestre pair			1		CCI	TD 20	Evaluation		Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.		EsC	A			
UE	UE Optionnelle S2						CT									
Choisir 1 élément(s)																
UE	Stage 2 - Pratiques professionnelles		3	1		CT	CM 24	Oral face à un jury de professionnels présentation d'une situation clinique (5 minutes) et séance de questions cliniques et/ou éthiques (10 minutes)		CT	EO	0h15	1			
UE	Vieillissement – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.		3	1		CT	CM 24	Ecrit		CT	ET	2h00				
UE	Troubles neuro-développementaux des apprentissages		3	1		CT	CM 22 TD 8	Contrôle terminal écrit		CT	ET	2h00	1			
UE	Mechanisms of Neurodegeneration 1		3	1		CT	CM 25	Ecrit connaissances fondamentales Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2)		EsC	ET	1h00	1			
Matière	Mechanisms of Neurodegeneration 1			3		CCI		Ecrit connaissances fondamentales Evaluation écrite en deux parties: (1) petites questions de cours et (2)		EaC	ET	2h00	2			

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement					Évaluation										
			ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
								Connaissances et analyse de documents										
UE	Time in Perception and Action 1		3	1		CT												
Matière	Time in Perception and Action 1			3		CCI	CM 25	Evaluation des connaissances	EsC	ET	2h00	1						
								Analyse d'article rapport	EsC	EO	0h35	1						
UE	Introduction to Pain		3	1		CT												
Matière	Introduction to Pain			3		CCI	CM 24	Evaluation des connaissances fondamentales et analyse de documents	EaC	ET	1h00	1,5						
								mémoire personnel	EsC	A		1,5						

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière
UE	UE

Régime

CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation

Nature de l'évaluation pour les MCC

A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
R	Rapport écrit sans soutenance

VERSION DE TRAVAIL

**Master 1 - Psychologie - Psychologie clinique
en thérapie comportementale et cognitive**

Assiduité

La présence des étudiants aux unités d'enseignements (U.E.) est obligatoire. Un appel nominatif est procédé au début de chaque enseignement. Toute absence devra être justifiée auprès du responsable du parcours.

Une demande d'autorisation d'absence pour un autre motif (e.g. activités sur le lieu de stage) peut être formulée par un(e) étudiant(e) auprès du responsable d'année du parcours concerné, au moins 7 jours ouvrés avant la date du ou des cours concerné(s). Une autorisation écrite et signée sera établie par le responsable d'année, si celui accepte la demande de l'étudiant(e).

Pour chaque absence non justifiée à une U.E., un demi-point (i.e. -0,5/20) est retiré à la moyenne de l'UE correspondante pour chacune des heures d'enseignement non suivie.

Motivation de la règle additionnelle :

Ces dérogations permettent d'une part de s'ajuster à la difficulté de concilier l'enseignement et certaines contraintes relatives à la disponibilité des lieux de stage. Il convient par ailleurs d'informer les étudiants des modalités d'évaluation de l'assiduité et des sanctions pouvant découler des absences non justifiées

Mise en situation professionnelle

Les formations proposées dans le Master mention Psychologie pour les 3 parcours, ne sont pas des formations en apprentissage.

Motivation de la règle additionnelle :

Il convient ici de préciser ce point au lecteur

Compensation

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire à l'exception de l'UE Stage professionnalisation et supervision. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

En Master Psychologie mention Psychologie clinique en thérapie comportementale et cognitive, en 2ème année de Master semestre 4, une note strictement inférieure à 10 sur 20 à l'U.E. « Stage Professionnalisation et supervision » ne peut pas être compensée et est donc éliminatoire.

Motivation de la règle additionnelle :

Cette formation vise à former des psychologues cliniciens. L'évaluation des capacités de clinicien est essentielle et cruciale pour l'exercice de la profession. La validation du stage professionnelisant, qui est une composante clé du programme, assure que l'étudiant possède les compétences pratiques nécessaires. Par conséquent, une note strictement inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'U.E Stage de la deuxième année de Master. Cette exigence garantit que les futurs diplômés ont démontré des compétences cliniques adéquates, indispensables à leur future pratique professionnelle.

Jury

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.
Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Motivation de la dérogation :

Plus précis

Organisation des épreuves

Une seule session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre de master, sans session de rattrapage.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant peut bénéficier alternativement ou cumulativement des avantages suivants : Une priorité dans le choix de groupe de TD et la possibilité d'intégration ponctuelle à d'autres groupes de TD.). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'examen (Aucune autre épreuve ne se substituera au contrôle continu). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité (CM et TD). Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Les évaluations dans une UE reflètent la progression des compétences de l'étudiant en fonction de la problématique annuelle du cours. Conserver les notes d'une année à l'autre est inutile car les contextes pédagogiques changent. La validation des acquis est inappropriée car notre Master forme des psychologues de manière progressive. Valider les acquis compromettrait cette progression et limiterait l'exposition de l'étudiant aux compétences essentielles abordées dans le cursus complet.

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement				Évaluation								
			ECTS	Coeff.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		Histoire des TCC et bases en psychopathologie et psychopharmacologie	3	1		CT	CM 18								
							TD 8								
								Orale	CC	EO	0h20	0,5			
UE		Méthodologies et techniques stratégiques en TCC (Niveau 1)	6	2		CT	CM 25								
							TD 32	Ecrit	CT	ET	1h30	1,5			
								Dossier	CC	PE		0,5			
UE		TCC en médecine comportementale	3	1		CT	CM 22								
							TD 2								
								Ecrit	CT	ET	2h00	1			
UE		TCC et âges de la vie	3	1		CT	CM 22								
							TD 4								
								Ecrit	CT	ET	1h30	1,5			
UE		Statistiques en psychologie	3	1		CT	CM 8								
							TD 12								
								Ecrit 1	CC	ET	0h45	1			
UE		TCC, troubles anxieux et TOC	3	1		CT	CM 8								
							TD 24								
								Ecrit	CT	ET	1h30				
UE		L'entretien en TCC	6	2		CT	CM 28								
							TD 24								
								Ecrit	CT	ET	1h30	1			
UE		Insertion professionnelle	3	1		CT	TD 20								
								Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences	CC	PE		1			
								Dossier de bilan et d'auto-évaluation des compétences							
UE		Insertion professionnelle	3	1		CT		Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle	CC	EO	0h05	1			
								Projet professionnel et valorisation des compétences : présentation orale individuelle avec un support LinkedIn							

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Code	Nat.	Libellé	Maquette d'enseignement			Volume horaire	Évaluation							
			ECTS	Coeff.	Note élim.		Régime	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
						CM 6 TD 80								
UE	Projet de recherche et supervision de stage	12 4		CT			Mémoire recherche	CT	MS		2			
							Rapport de stage	CT	PE		1			
							Soutenance orale	CT	EO	0h20	0,5			
							Présentation orale présentation orale de 10 min, suivie de 10 minutes de réponses aux questions	CT	EO	0h20	0,5			
UE	Trauma	3 1		CT	CM 24		Ecrit	CT	ET	2h00				
UE	CBT models and their clinical application (Niveau 1)	3 1		CT	CM 4 TD 30		Ecrit	CT	ET	1h30	1			
UE	TCC centrée sur l'émotion (Niveau 1)	3 1		CT	CM 18 TD 9		Ecrit	CT	ET	1h30				
UE	Regards croisés sur les troubles neurodéveloppementaux - 1	3 1		CT	CM 20 TD 6		Dossier	CC	PE		1			
UE							Ecrit	CC	ET	2h00	2			
UE	UE Optionnelle S2 (2 au choix) Choisir 2 élément(s)			CT										
UE	Nouvelles technologies et TCC	3 1		CT	TD 36		Ecrit	CT	ET	1h30				
UE	TCC des troubles neuropsychologiques	3 1		CT	TD 36		Ecrit	CT	ET	1h30				
UE	Neuropsychologie des addictions	3 1		CT	CM 24		Ecrit	CT	ET	2h00	1			
UE	Vieillissement – aspects cognitifs, neuropsychologiques et sociaux.	3 1		CT	CM 24		Ecrit	CT	ET	2h00				
UE	Douleur et cognition	3 1		CT	CM 24		Ecrit	CT	ET	2h00	1			

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

UE	UE
----	----

Régime

CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
----	--

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Nature de l'évaluation pour les MCC

EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
MS	Mémoire avec soutenance
PE	Production écrite

VERSION DE TRAVAIL